

**Atmo Midi-Pyrénées - ORAMIP**

19 avenue Clément Ader

31770 COLOMIERS

Tél : 05 61 15 42 46

[contact@oramip.org](mailto:contact@oramip.org) - <http://oramip.atmo-midipyrenees.org>



**BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES  
VILLE DE MONTAUBAN**  
Novembre 2015 à Février 2016

# BILAN TRIMESTRIEL DE MESURES - MONTAUBAN -

## Novembre à Février 2016

Démarrage des mesures : 30 mars 2015

Afin d'étayer les connaissances sur la qualité de l'air sur le territoire du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP réalise une campagne de mesure de suivi des polluants sur l'agglomération montalbanaise.

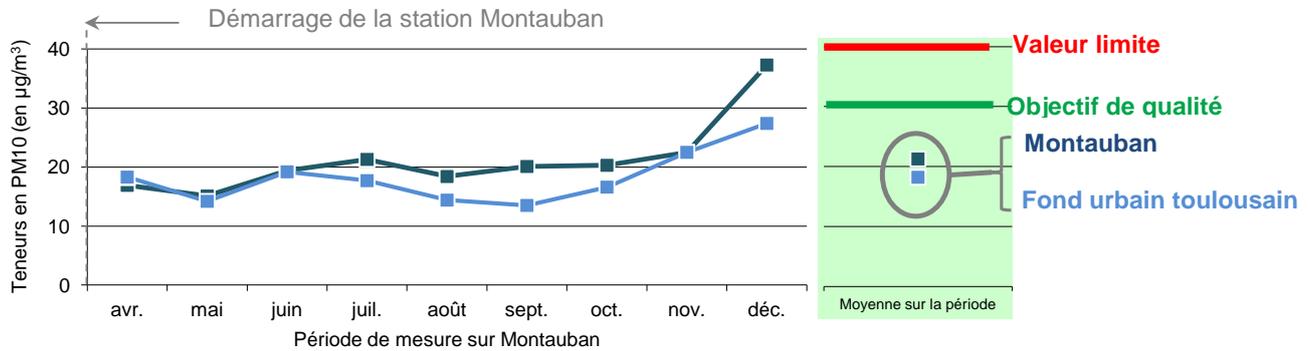


Les mesures de Montauban sont comparées aux mesures de la station Berthelot représentative du fond urbain toulousain, de la station de Peyrusse-Vieille située dans le Gers et représentative d'un environnement rural et aux réglementations existantes.

# EVOLUTION DES TENEURS EN PARTICULES DE DIAMETRE INFERIEUR A 10 µm SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Les particules peuvent être d'origine naturelle (embruns océaniques, feux de forêt, érosion éolienne des sols, pollens ...) ou anthropique (liées à l'activité humaine). Dans ce cas, elles sont issues majoritairement de la combustion incomplète des combustibles fossiles (mode de chauffage, transport routier, industries...).

## PM<sub>10</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires annuelles

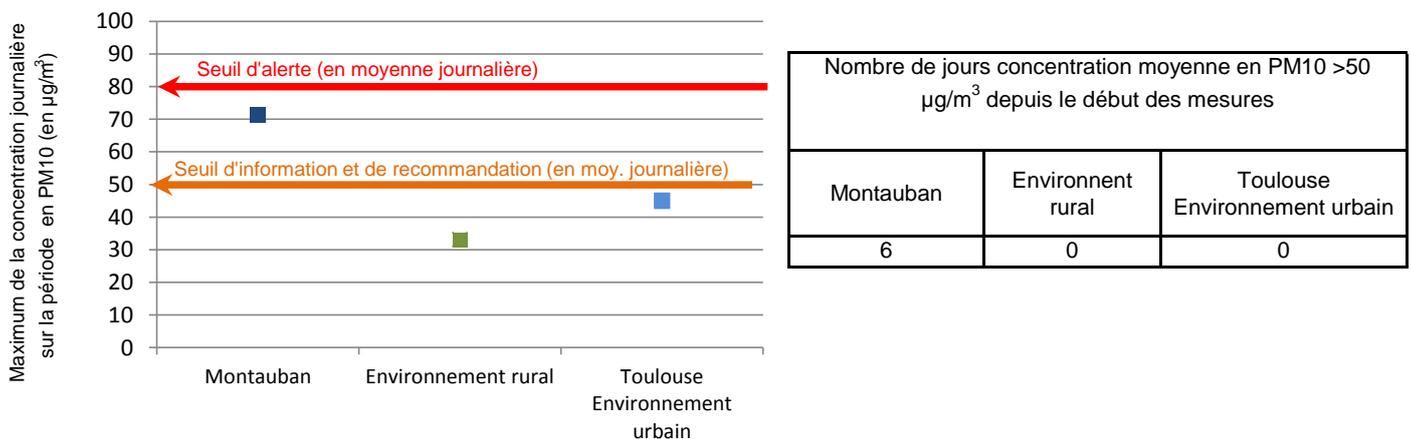


Sur ces 9 mois de mesure, la station de Montauban affiche un niveau moyen en particules en suspension supérieur à celui mesuré sur l'agglomération toulousaine. Sur la période d'étude, le niveau moyen en particules PM<sub>10</sub> est ainsi de 21 µg/m<sup>3</sup>, contre 18 µg/m<sup>3</sup> en niveau de fond urbain pour Toulouse.

### Respect de la réglementation :

Ces concentrations moyennes mensuelles respectent les deux seuils réglementaires définis en moyenne annuelle, la valeur limite fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> et l'objectif de qualité de 30 µg/m<sup>3</sup>.

## PM<sub>10</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne journalière



Les concentrations journalières en particules en suspension déterminées sur l'agglomération de Montauban sont supérieures aux niveaux journaliers rencontrés sur l'agglomération toulousaine ou en environnement rural dans le Gers.

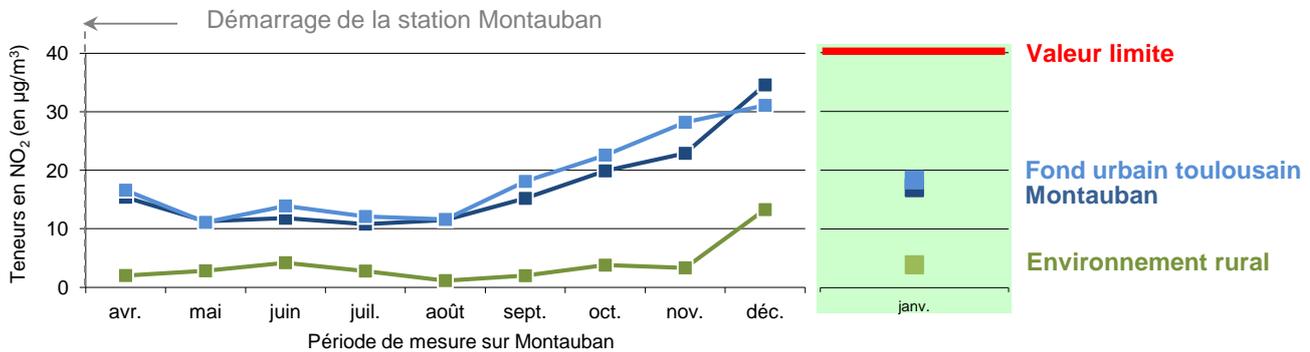
### Respect de la réglementation :

Les mesures ont mis en évidence 6 journées dont les concentrations sont supérieures au seuil d'information fixé à 50 µg/m<sup>3</sup>. Au cours du mois de décembre, les particules en suspension dans l'air se sont accumulées sur la région sous l'effet des émissions et de conditions météorologiques très stables limitant la dispersion des polluants. Au total, 11 procédures d'information et de recommandation pour les particules PM<sub>10</sub> ont été mises en œuvre pour le département du Tarn-et-Garonne cette année.

## EVOLUTION DES TENEURS EN DIOXYDE D'AZOTE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

Le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) sont émis lors des phénomènes de combustion. Le dioxyde d'azote est un polluant secondaire issu de l'oxydation du NO. Les sources principales, pour le département du Tarn-et-Garonne, sont les véhicules (près de 64%) et les installations de combustion (centrales thermiques, chauffages...).

### NO<sub>2</sub> - Comparaison à la valeur limite annuelle

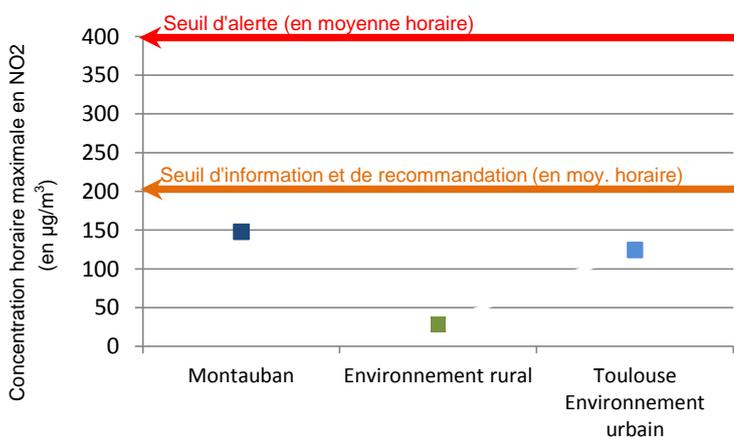


Les concentrations moyennes mensuelles en dioxyde d'azote sur la période de mesures sont légèrement inférieures à celles déterminées dans un environnement urbain tel que Toulouse. Pour les 9 mois de mesure, l'influence du trafic routier et d'autres sources de combustion sur l'agglomération montalbanaise est bien marquée, la concentration moyenne étant de 17 µg/m<sup>3</sup>, contre 4 µg/m<sup>3</sup> en milieu rural sur la même période.

### Respect de la réglementation :

La concentration moyenne enregistrée sur Montauban, de 17 µg/m<sup>3</sup> est bien inférieure à la valeur limite, fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> établie sur une année de mesures.

### NO<sub>2</sub> - Comparaison aux valeurs réglementaires fixées sur la moyenne horaire



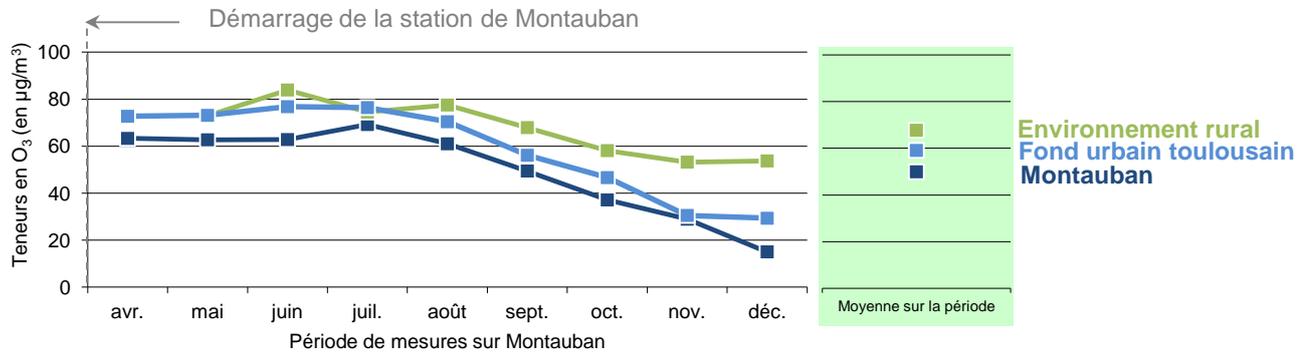
### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période sur Montauban. La concentration horaire maximale déterminée sur la période est de 148 µg/m<sup>3</sup>.

# EVOLUTION DES TENEURS EN OZONE SUR MONTAUBAN DEPUIS LE DEMARRAGE DE LA STATION ET COMPARAISON A LA REGLEMENTATION EXISTANTE

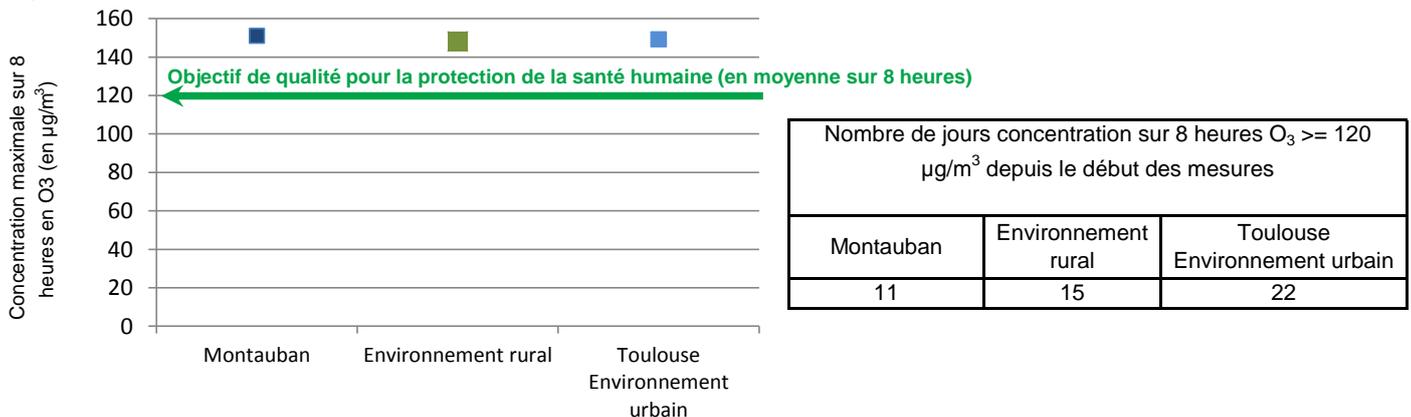
L'ozone est un constituant naturel de l'atmosphère. Il devrait normalement être présent à des teneurs faibles, mais du fait des activités humaines, les niveaux d'ozone dans les basses couches peuvent être élevés à certaines périodes de l'année. En milieu urbain, l'ozone est créé lors d'interactions entre les rayonnements ultraviolets solaires et des polluants primaires précurseurs émis par les activités humaines. Les plus fortes concentrations sont mesurées en période estivale lors de conditions de fort ensoleillement et d'absence de vent.

## O<sub>3</sub> - Evolution des concentrations



Les concentrations mensuelles en ozone sont inférieures à celles que l'on peut observer en environnement rural ou sur l'agglomération toulousaine. On observe une hausse des niveaux moyens sur la période estivale : la formation de l'ozone, produit à partir de polluants précurseurs émis par les activités humaines, est accentuée en présence de conditions combinant fort ensoleillement, absence de vent et températures élevées.

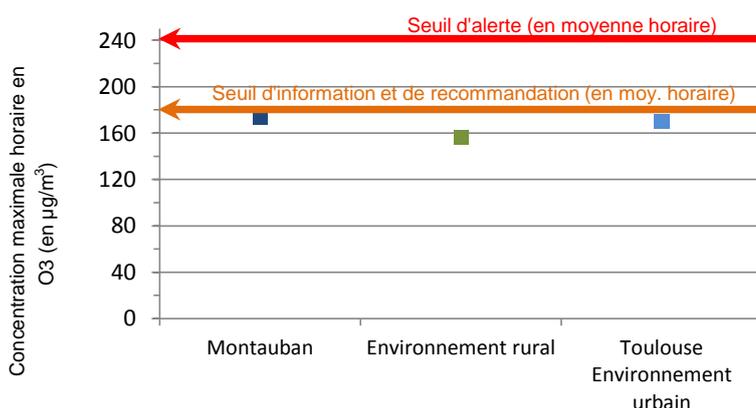
## O<sub>3</sub> - Mesures sur 8 heures



### Respect de la réglementation :

Durant ces 9 mois de mesure, la station de Montauban met en évidence 11 journées de dépassement de l'objectif de qualité pour la protection de la santé humaine. Ce nombre est inférieur à ceux mis en évidence sur l'agglomération toulousaine (22 jours) ou encore en environnement rural (15 jours), sur la même période.

## O<sub>3</sub> - Mesures horaires



### Respect de la réglementation :

Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été enregistré pour la période. La concentration maximale horaire mise en évidence sur Montauban est de 173 µg/m<sup>3</sup> (valeur atteinte le 17 juillet 2015), niveau inférieur tout en restant proche du seuil d'information fixé à 180 µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire.



**ORAMIP**  
OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI-PYRÉNÉES  
Atmo Midi-Pyrénées



L'information sur la qualité de l'air  
en Midi-Pyrénées :  
<http://oramip.atmo-midipyrenees.org>